

Paris, le 20 septembre 2019

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

**J'ai des droits, entends-moi ! Le site de la consultation du
Défenseur des droits auprès des moins de 18 ans pour
relayer l'opinion des jeunes sur leurs droits**

En cette année de trentième anniversaire de la Convention Internationale des droits de l'enfant, le Défenseur des droits Jacques Toubon et son adjointe Geneviève Avenard, Défenseure des enfants, ont lancé une consultation nationale auprès des jeunes et des enfants sur leurs droits.

Cette consultation s'inscrit en réponse aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU à l'Etat français : « le Comité reste préoccupé par le peu de progrès réalisés s'agissant de garantir systématiquement le respect de l'opinion de l'enfant dans tous les domaines de la vie. [...] Il note en outre avec préoccupation que des enfants vulnérables ou marginalisés, comme les enfants faisant l'objet d'un placement administratif et les enfants handicapés, ne sont souvent pas consultés sur les questions qui les concernent [...] ».

C'est pourquoi avec la collaboration de près de 50 associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, le Défenseur des droits a interrogé 2200 enfants et jeunes lors d'ateliers de travail afin de recueillir leurs réflexions, propositions et recommandations sur la mise en œuvre de leurs droits en France. 7 enfants sur 10 consultés ne connaissaient pas leurs droits et ne s'étaient jamais exprimés.

Le site internet entendsmoi.defenseurdesdroits.fr qui rend compte de cette consultation a pour vocation de relayer l'opinion des enfants sur la réalisation de leurs droits, afin de contribuer à en améliorer l'effectivité.

Le 20 novembre, jour anniversaire de la signature de la CIDE, le Défenseur des droits proposera aux enfants et adolescents, au cours d'une grande manifestation en partenariat avec l'Unesco, de présenter l'ensemble de leurs propositions aux acteurs institutionnels français et internationaux, membres du gouvernement et élus locaux, aux associations et aux professionnels de l'enfance.

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Contacts presse

—
Bénédicte Brissart
Conseillère presse et communication
benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / Port. : 06 85 08 70 25

—
Laetitia Got
Chargée de la mission presse
laetitia.got@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46